

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 5 DECEMBRE 2017

### I – Tarifs Communaux 2018

Les principaux tarifs communaux 2018 sont arrêtés comme suit :

Location	
■ Maison « Coat », 22 rue de Keranna	400 € / mois
■ Studio presbytère	335 € / mois
■ Maison Cabon (rdc)	400 €/ mois
■ Maison Cabon Studio 1	300 €/ mois
■ Maison Cabon Studio 2	300 €/ mois

Location des salles			
■ Salle polyvalente			
	<i>Petite salle</i>	<i>Repas</i>	350 €
		<i>Apéritif</i>	90 €
	<i>Grande salle</i>	<i>Repas</i>	500 €
		<i>Apéritif</i>	175 €
	<i>Forfait 2 jours :</i>		
	<i>Petite + petite</i>		525 €
	<i>Grande + petite</i>		675 €
	<i>Grande + grande</i>		750 €
■ Patronage			100 €
	<i>Apéritif, café</i>		40 €
■ Boulodrome			20 €

Cantine municipale	
■ Carnet enfant	68,00 €
	Soit 3,40 € / repas

Garderie municipale	
	0,95 € la demi-heure
	0,50 € le goûter

Eau potable	
■ Abonnement	52 €
- 1 <sup>ère</sup> tranche (0 à 150 m <sup>3</sup> )	0,80 €
- 2 <sup>ème</sup> tranche (151 à 500 m <sup>3</sup> )	0,57 €
- 3 <sup>ème</sup> tranche (plus de 500 m <sup>3</sup> )	0,53 €
■ Branchement	
- Droit de raccordement	300 €
- Travaux de raccordement	600 €
- Raccordement complet	900 €

<b>Abonnement bibliothèque</b>	15 € / an /famille
--------------------------------	--------------------

### II – Admission en non-valeur (service des eaux)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité l'admission en non-valeur d'une somme de 461,21 € correspondant aux factures d'eau non-recouvrées (années 2015 et 2016).

### **III – Décision Modificative Budgétaire**

Afin de prendre en compte les opérations comptables définitives liées au dossier « Modernisation des Unités d'Eau Potable », le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier comme suit les crédits inscrits au Budget Primitif 2017 au service des eaux :

#### **Recettes d'Investissement :**

Compte 1318 : + 59.625,42 €

Compte 1687 : + 575,50 €

#### **Dépenses d'Investissement :**

Compte 1687 : + 56.533,34 €

Compte 21311 : + 3.667,58 €

### **IV – La Protection Sociale Complémentaire du Personnel**

Suite à dénonciation du contrat de protection sociale complémentaire du personnel communal géré par le COS de Plabennec, M. Le Maire propose de souscrire, pour les agents, à la convention de participation prévoyance passée par le Centre de Gestion du Finistère.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer à compter du premier janvier 2018 à la convention cadre proposée par le Centre de Gestion du Finistère et fixe à 5 € par mois la participation patronale qui viendra en déduction de la cotisation due par chaque agent.

### **V – Rapport d'activité de la Communauté de Communes**

Le rapport d'activité 2016 de la Communauté Lesneven Côte des Légendes est présenté à l'Assemblée. Ce rapport est consultable en Mairie aux jours et heures d'ouverture au public.

### **VI - QUESTIONS DIVERSES**

- **Vente d'un délaissé de voirie** : accord du Conseil Municipal pour la vente à M. BIANEIS Anthony et Mme APPERY Alison, d'un délaissé de voirie d'environ 30 m<sup>2</sup>, situé devant leur propriété à Tréverroc. Le prix de vente est fixé à 1 € le mètre carré, les frais de géomètre et de notaire étant à la charge des intéressés.
- **Accord du Conseil Municipal** pour le versement d'une subvention de 615 € à l'école de l'Argoat Sacré-Cœur de Lesneven pour l'inscription d'un enfant de la commune en classe spécialisée.
- **Sécurité aux abords de la rue des Abers** : à la demande des riverains, les services du Département ont entamé une étude sur la sécurité de la rue des Abers. M. Le Maire informe qu'un radar pédagogique sera installé à l'entrée de l'agglomération au 13 au 27 mars 2018, de façon expérimentale. Les riverains sont également invités à utiliser les places de stationnement matérialisées, d'une part pour améliorer la visibilité, et d'autre part pour faciliter les déplacements des piétons.
- **Changement de Trésorerie** : A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la gestion comptable de la Commune sera assurée par la Trésorerie de Lesneven et la mission du recouvrement des impôts des particuliers sera transférée vers le service des impôts de Brest Iroise.
- **Les vœux** de la municipalité seront présentés aux responsables des associations, aux artisans et aux nouveaux habitants de la Commune, le vendredi 5 janvier 2018 à partir de 18h30.